

Questions orales

Le gouvernement justifie la fermeture et le transfert des activités de formation du Collège militaire de Saint-Jean à Kingston par la nécessité de couper substantiellement les dépenses militaires canadiennes.

• (1430)

Le ministre de la Défense nationale ne reconnaît-il pas que la décision du gouvernement ne peut être justifiée par des économies budgétaires puisqu'il ne s'agit pas d'une cessation d'activités, mais bien plutôt d'un transfert d'activités de Saint-Jean à Kingston?

[Traduction]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, ce n'est pas tout à fait exact. La députée sait probablement que nous avons réduit les effectifs des Forces armées. Il est prévu dans le dernier exposé budgétaire qu'ils passeront de 76 000 à 66 700. Il va sans dire que les besoins en officiers diminueront aussi.

Il n'est pas juste de dire qu'il s'agit simplement d'un transfert des activités de Saint-Jean à Kingston. Il y a réduction globale et c'est pourquoi la centralisation s'impose.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre): Madame la Présidente, est-ce que le ministre peut nous indiquer de façon claire, avec des chiffres, l'ampleur des économies que le gouvernement actuel entend réaliser par le transfert des activités de Saint-Jean à Kingston?

[Traduction]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je montrerai les chiffres à la députée si elle se présente au comité permanent mardi prochain, lorsque je comparaitrai pour défendre les prévisions de dépenses du ministère de la Défense nationale. Elle recevra toutes les réponses qu'elle voudra.

* * *

LES PENSIONS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et m'a été inspirée par un important groupe d'hommes et de femmes, l'Association canadienne des retraités des Forces armées.

Le problème qu'ils m'ont soumis remonte au mois d'octobre 1992. Il s'agit du refus qu'ils ont essuyé à maintes reprises quand ils ont demandé au Conseil du Trésor d'approuver un régime collectif d'assurance dentaire payé par retenues à la source. Pareil régime ne coûterait rien aux contribuables tout en permettant aux retraités de profiter d'un système plus efficace.

Comme nous fêterons cette année le cinquantenaire du jour J, le président du Conseil du Trésor est-il prêt à mettre en oeuvre ce régime pour les membres des Forces armées canadiennes qui ont si bien servi leur pays?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, je remercie la députée de m'avoir avisé à l'avance de sa question.

Au fil des ans, on a fait tellement de demandes de retenues à la source, qu'il s'agisse d'organismes de charité, de clubs de loisirs, de caisses de crédit, et j'en passe, qu'il est devenu pratiquement impossible de demander à notre personnel des ressources humaines d'en ajouter d'autres.

Mes collaborateurs ont entrepris une étude exhaustive de cette question des retenues à la source pour des tierces parties. Cette étude sera bientôt terminée. Dès que le Conseil du Trésor et moi en aurons pris connaissance, nous nous pencherons sur les préoccupations des retraités des Forces armées et d'autres anciens employés dont les propositions sont certainement très valables et qui méritent de voir leurs besoins comblés.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, à titre de rappel, le collègue du ministre, le ministre des Finances, a déclaré dans une lettre datée du 25 janvier 1994 qu'il reconnaissait lui aussi qu'une décision rapide s'imposait dans ce dossier.

Quand les retraités des Forces armées auront-ils une réponse et quand leur régime sera-t-il mis en oeuvre?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Madame la Présidente, j'estime que nous pourrions répondre à cette question très bientôt. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, l'étude sera bientôt terminée et transmise au Conseil du Trésor pour examen. Nous l'analyserons de très près.

Je remercie encore la députée de sa question.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Pauline Picard (Drummond): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Dans un rapport rendu public aujourd'hui, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme s'inquiète de l'augmentation sensible des demandes de pratique d'excision au Canada, c'est-à-dire la mutilation sexuelle des jeunes filles.

Le ministre entend-il donner suite à la recommandation du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme afin d'interdire, par loi, la pratique de toute mutilation d'organes génitaux chez les jeunes filles?